

3.2 PROCESSUS D'INTERVENTION D'UN AUDIT ENERGETIQUE :

Notre processus d'intervention peut se décomposer suivant 9 étapes comme présenté ci-dessous :

1. Signature de l'ordre de services

2. Réunion de travail préparatoire

Recueil des informations indispensables à l'audit :

- Descriptif des installations et du bâti,
- Plans côtés, coupes et façades de qualité exploitable,
- Surfaces Hors Œuvre Nettes (SHON) et Surface habitable (SHAB) du bâtiment,
- Factures énergétiques sur 3 ans,
- Historique des différents travaux effectués et factures à l'appui,
- Contrats d'entretien, fiches d'intervention d'entretien et de maintenance des équipements thermiques actuels avec mesure de rendement, comptages,
- Les coefficients de répartition des charges de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire appliquées aux lots,
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des copropriétaires,
- Les devis des travaux éventuellement envisagés,
- Le diagnostic de performance énergétique éventuellement réalisé sur le bâtiment, ou toute autre étude,
- Identification de la personne qui nous fera faire les visites, nécessité d'avoir un représentant de l'exploitant de chauffage.

3. Etude préalable : Etude des questionnaires réalisés - Préparation de la visite - Préparation des outils de mesures...

Nous étudions les éléments envoyés afin de :

- Préparer les visites,
- Définir les questions à poser,
- Préparer les informations à relever sur site,
- Paramétrer les instruments de mesures,
- Etudier les questionnaires à destination des copropriétaires

4. Visite sur site

- Visite de logements, échange avec un échantillon représentatif d'occupants, pose d'enregistreurs de température.
- Visite des parties communes, de la chaufferie, de la toiture terrasse, des façades (prise de clichés Thermographiques).
- Mesures de débits de ventilation, identification des matériaux, prises de mesures,...

5. Calcul thermique du bâtiment à l'état existant.

6. Réunion intermédiaire :

- **Sur la base de l'audit initial nous déclenchons un entretien téléphonique avec le conseil syndical et/ou le gestionnaire de syndic pour présenter les possibilités d'amélioration que se dégagent. Cette étape intermédiaire permet de définir AVEC VOUS les orientations de travaux qui vont être étudiées. Ceci pour éviter de vous proposer des améliorations que vous n'avez aucune chance de mettre en œuvre parce que trop coûteuses ou non conformes à vos objectifs ou projets. L'intérêt de cette étape est de VOUS ASSOCIER à la prise de décision pour que notre rapport final apporte des éléments pertinents et conformes à vos objectifs d'amélioration énergétique.**

7. Retour du compte-rendu de la précédente réunion

- ThermiConseil retourne le compte rendu de la réunion intermédiaire au conseil syndical et/ou gestionnaire de syndic.

8. Réalisation des calculs thermiques des différentes interventions + rédaction du rapport

- Calculs du gain prévisionnel (en € et en consommations énergétiques)
- Estimation du coût des travaux,
- Etude des CEE récupérables,
- Calcul des temps de retours,

9. Restitution du rapport d'audit